



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SÉANCE ORDINAIRE

Séance du 16 février 2023
à 20 heures 30 minutes- Salle du Conseil Municipal

Date de convocation : 11 février 2023

Le seize février deux mille vingt-trois, à vingt-heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Madame **Isabelle COLLIGNON-MATHIEU, Maire**.

Étaient présents : Michel HERBY, Isabelle COLLIGNON-MATHIEU, Amélie MARCHAL, Stéphane LASCAUX, Michel STREIFF, Justine PAPA, , Martine HAMITI, Frédéric DEMOISSON, Andrée BRUNET,

Étaient excusés : Didier PIERSON, Jonathan MORGADO

Pouvoirs : NA

A été nommé comme secrétaire de séance : Amélie MARCHAL

N° 2023-010 : CONTRAT DE L'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL

Vu, la délibération créant le poste d'adjoint technique territorial en date du 17/02/2022

Vu, le contrat CDD d'un an signé le 01/03/2022

Considérant le travail de l'agent,

Madame Le Maire propose de modifier le contrat CDD d'une durée de 15 heures hebdomadaires de l'adjoint technique territorial arrivant à échéance le 28 Février 2023 en CDI d'une durée de 15 heures hebdomadaires.

Le temps de travail sera annualisé.

Les conditions seront précisées dans le contrat de travail

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- D'accepter la proposition de Madame Le Maire.
- Que le contrat de travail prendra effet le 1^{er} Mars 2023 pour une durée indéterminée.
- L'agent sera recruté sur un grade d'adjoint technique

2023-011 : PARTAGE ET PRISE EN CHARGE DES FRAIS DU REPAS DES ANCIENS

Les communes de Waville et Villecey ont organisé le repas des anciens en commun.

Les frais ont été pris en charge par la commune de Villecey sur Mad.

Le montant total des frais du repas est de : 3 078,56 € pour 75 personnes.

La commune de Waville reprend des consommables pour un montant de 56,62 €.

Le nombre de personnes à la charge de la Commune de Waville est de 40

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de rembourser à la commune de Villecey sur Mad le montant de 1 698,51 €, ce qui représente la part pour 40 personnes.

2023-012 : PRISE EN CHARGE TRAVAUX SUITE A DEGRADATION LORS D'UNE LOCATION DE SALLE DU 04/02/2023

Madame le Maire expose au conseil municipal les problèmes rencontrés lors de la location de la salle polyvalente du 04 février 2023.

Lors de l'état des lieux de remise des clés après la location, des dégâts sur une porte intérieure des toilettes du rez-de-chaussée sont constatés, la serrure a été enfoncée et le chambranle très abimé.

Les travaux ont été réalisés pour les remettre en état.

Le coût du matériel et le temps de travail de l'employé communal sont estimés à 100 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide que le montant de 100 € sera pris en charge par le responsable et qu'un titre de recette sera donc envoyé à Mr JEROME Stéphane, 1 B Rue de la Malle Poste 54530 PAGNY SUR MOSELLE

Fait à WAVILLE
Le 16 février 2023

Le Maire,
Isabelle COLLIGNON-MATHIEU